



Faits & chiffres:

Dates d'exécution:

juin 2017 à août 2020

Montant global:

CHF 20 MIO

Effectif moyen:

20 pers.

Pieux:

5'000 ml

Palplanches:

2'600 ml

d'une hauteur de 8.50 à 14 mètres

Remblai:

85'000 m³

(jusqu'à 90 camions par jour)

Enrochements: 3'000^t

Dallage béton: 4'000 m²

Gravier: 30'000^t

Sable: 2'000^t

Matériel: Pelle à câble, barge, pelle à chenille 45T, 2 pelles à chenilles 30T, chargeuse, dumper, pelle à pneus 10T

Plage publique des Eaux-Vives

Quai Gustave-Ador, 1207 Genève

Type de marché:

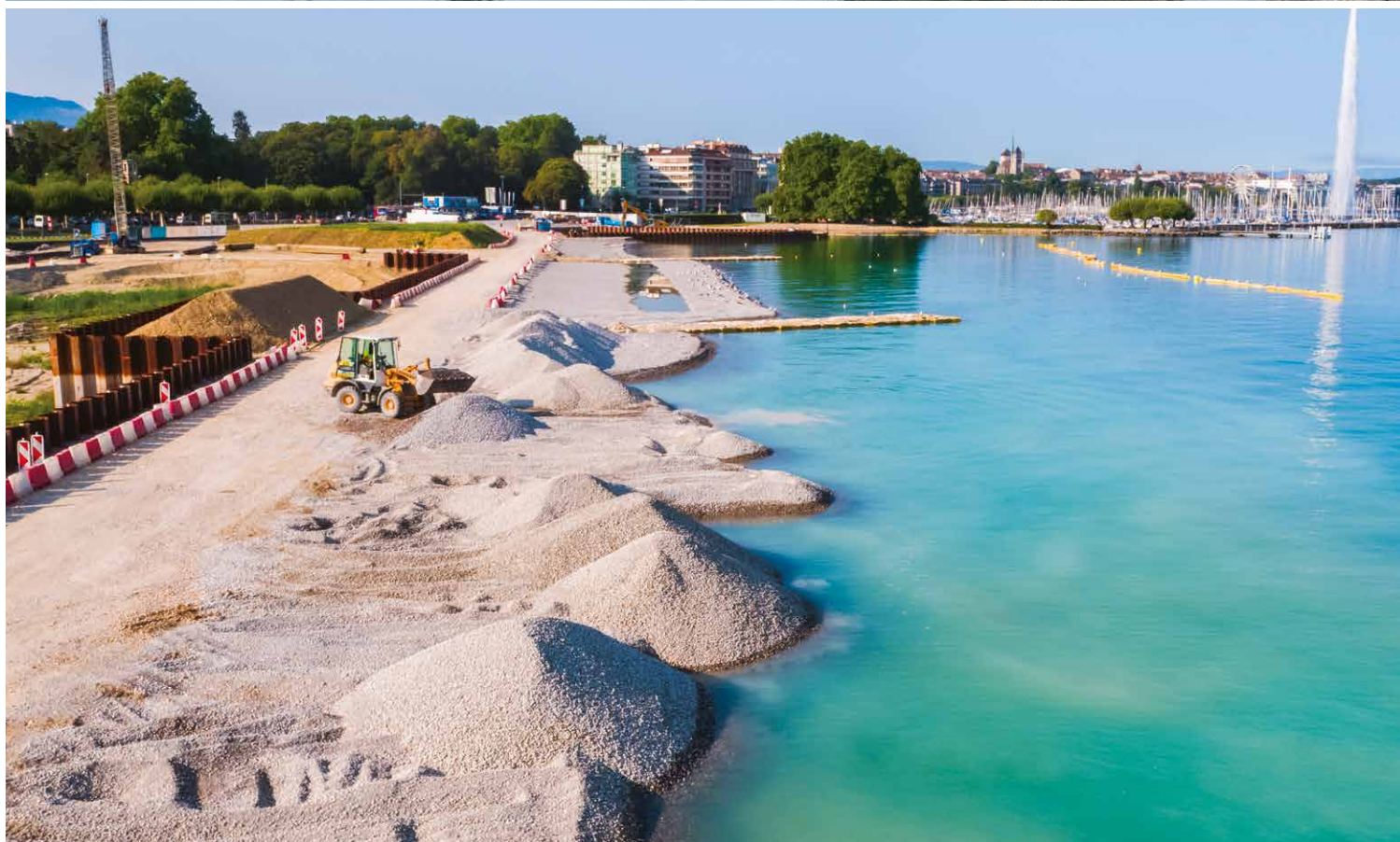
Public, travaux spéciaux, terrassement, béton armé, canalisations, aménagements, biologiques et extérieurs

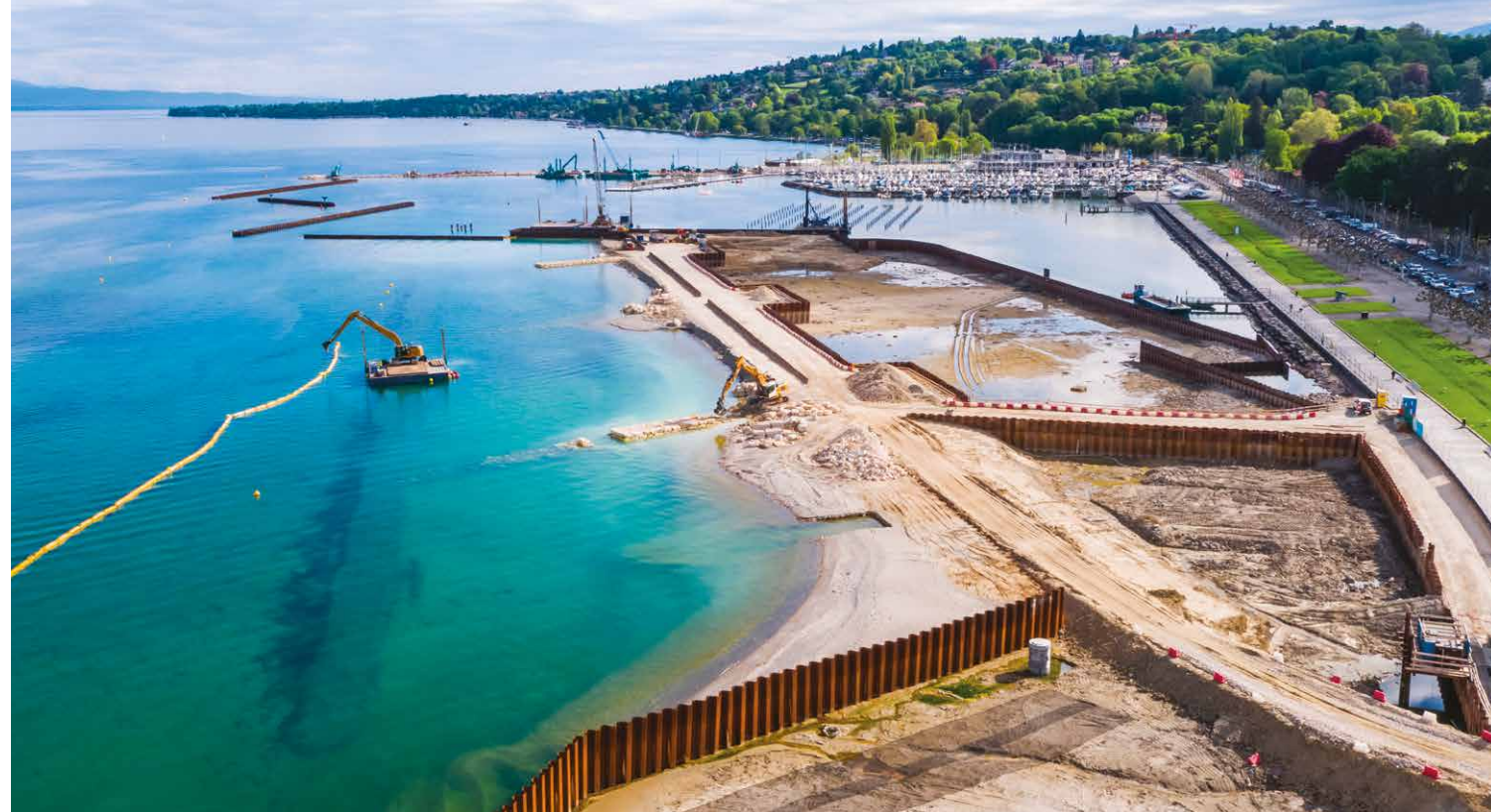
Caractéristique:

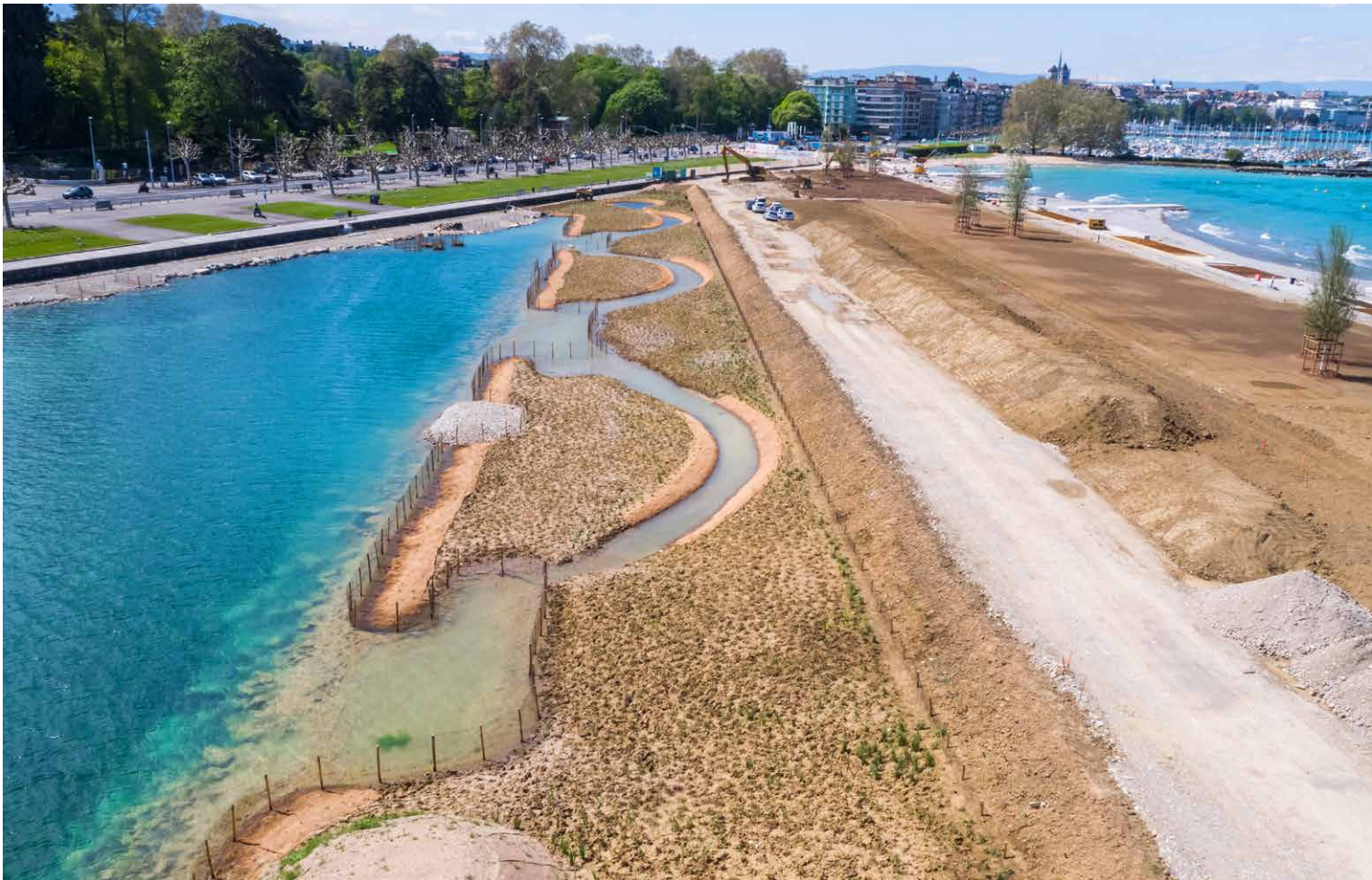
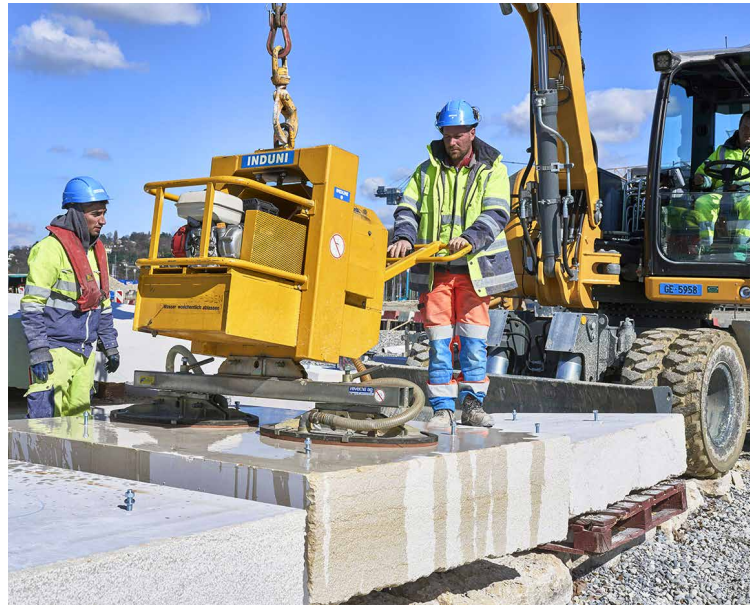
La nouvelle plage publique des Eaux-Vives située au bord du Lac Léman a été complètement ouverte au public en août 2020. Elle offre un endroit de détente accessible à tous. Le site de baignade s'étend sur environ 400 mètres le long du lac dans le prolongement de Baby-Plage. Trois nouvelles plages de petits galets et une plage de sable permettent d'accueillir jusqu'à 8 000 personnes.

Pour cette opération, le consortium INDUNI (pilote 40%)/SCRASA (25%)/KIBAG (35%) s'est vu confier les travaux de génie civil et les travaux spéciaux visant à la création et aux aménagements de la plage. Les travaux spéciaux ont été réalisés par KIBAG AG et nous avons exécuté les travaux de génie civil avec l'entreprise SCRASA SA.

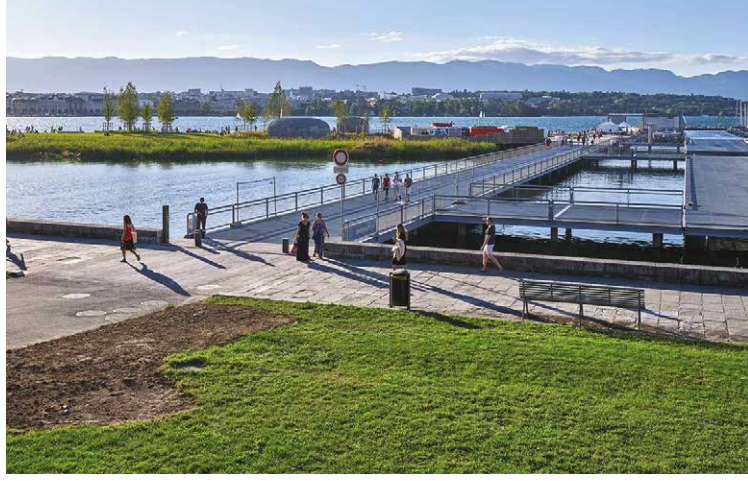
Notre mandat a porté sur plusieurs ouvrages tels que quatre plages, une zone détente enherbée, une promenade en béton, une zone au profit de la nature avec le jardin d'eau et la roselière, une digue, un brise vague, les pieux pour la passerelle et les plateformes du restaurant et du bâtiment des pêcheurs, une passerelle PMR (personne à mobilité réduite) pour donner aux personnes handicapées un accès au lac (longueur 32 m), etc.















Intervenants:

Maître de l'ouvrage

Etat de Genève
Département du Territoire (DT)
Office cantonal de l'eau (OCEau)
Service du lac, de la renaturation des
cours d'eau et de la pêche
Rue David-DUFOUR 5 - Case postale 206
1211 Genève 8
PIDOUX Franck

Exécution

Consortium INDUNI & CIE SA (pilote 40%)
SCRASA SA (25%) / KIBAG AG (35%)
Avenue des Grandes-Communes 6
1213 Petit-Lancy

Conducteurs de travaux

CHAPUIS Lionel - 022 879 02 54
PRETESEILLE Bastien - 022 879 02 48

Contremaîtres

SAUTIER Philippe
SANTOS DE ASSUNCAO Herminio
079 624 60 50

Direction générale du projet

EDMS SA, ingénieurs civils
Chemin des Poteaux 10
1213 Petit-Lancy
Sola Fabrice / Pardal Rudolfo
022 884 84 84
et
ADR Sàrl, architectes
Rue du Beulet 4, 1203 Genève
Vanessa Lacaille / Richard Fulop
022 338 02 30

Compétences en matière de protection de l'environnement:

Air :

Utilisation de machines conformes à l'OPAir, équipées de FAP selon la liste VERT de l'OFEV.

Limitation des émissions selon la Directive Air Chantiers.

Mise en œuvre des mesures préconisées par l'OFEFP (Lutte contre la pollution de l'air dans le trafic routier de chantier, 2001), telles que: camions répondant aux dernières normes EURO, localisation des décharges, etc.

Eaux:

Traitement et évacuation conformément à notre Plan de gestion des eaux de chantier établi selon la Recommandation SIA 431 et la Directive cantonale y relative (SECOE, 2008).

Déchets:

Tri et évacuation conformément à notre Plan de gestion des déchets établi selon la Recommandation SIA 430.

Valorisation, dans la mesure du possible, des matériaux selon les Directives sur les matériaux d'excavation (OFEFP, 1999) et les déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006).

Bruit:

Mise en œuvre de mesures organisationnelles, selon la Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006) et son Manuel d'application (Cercle bruit, 2008), telles que: phasage, choix des machines, voies d'accès et circulation, etc.

Sols:

Décapage et stockage de la terre végétale en respectant les prescriptions de l'OFEV (Construire en préservant les sols, 2001; Respectons notre sol, 2008).

Remblayage puis aménagement des surfaces selon les Directives ASG pour la remise en état des sites (2001).

Arbres:

Mesures de protection des arbres sis à proximité des travaux, selon la Directive cantonale y relative (DGNP, 2008).

Sensibilisation des travailleurs:

Synthèse des mesures environnementales dans notre PHSE et instruction en début de chantier.



INDUNI & CIE SA

Avenue des Grandes-Communes 6
Case postale 336 - CH-1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 879 01 01 - Fax: 022 879 01 99
email: info@induni.ch - www.induni.ch

